

Lausanne, le 23 septembre 2020

Une nouvelle fois, la direction du CHUV veut tailler dans les droits du personnel!**Retrait immédiat de la directive sur la «quarantaine sociale»!**

La direction des soins du CHUV vient d'émettre des dispositions tout à fait originales et scandaleuses en ce qui concerne le Covid. Extrait de la décision communiquée à l'encadrement: *«si dans une équipe, une majorité des collaborateurs se retrouvent en quarantaine, la direction des soins doit impérativement être avertie par l'ICS ou le DSD: une demande de quarantaine sociale peut alors être demandée auprès du médecin cantonal pour des collaborateurs. Ce qui signifie que, sur validation de ce dernier, une reprise de l'activité professionnelle avec application des gestes barrières mais également une interdiction de sortir en dehors du cercle professionnel peuvent être décrétées».*

En clair: si vous êtes malade, dans une équipe avec plusieurs personnes malades, que vous êtes positif au Covid 19 donc, vous venez travailler. Par contre, le CHUV en tant qu'employeur se donne le droit de décider de supprimer votre vie privée, sociale, familiale en dehors de votre travail! Cette disposition est contraire au bon sens sanitaire comme aux droits et libertés élémentaires des salarié.e.s. Elle est simplement scandaleuse et inacceptable.

Le SSP exige le retrait immédiat de cette disposition et l'embauche immédiate de personnel pour faire face aux activités de l'hôpital public sans mettre en danger la vie et la santé des employé.e.s et des patient.e.s. Le SSP demande également au médecin cantonal de refuser de se prêter à cet «arrangement» avec la direction du CHUV.

Comme au mois de mars, les autorités politiques et sanitaires et la direction du CHUV veulent faire payer au personnel la prise en charge de la population en supprimant ses droits. Si c'est la seule manière pour le CHUV de gérer le travail et l'activité de l'hôpital, cela prouve bien que la mobilisation du personnel du CHUV décidée par l'AG du 16 septembre se justifie pleinement.

Il faut des embauches au CHUV pour renforcer les effectifs: un hôpital ne peut pas systématiquement supprimer les droits du personnel pour faire face à ses tâches. Cette décision illustre aussi, en transparence, l'ampleur des difficultés et souffrances au travail des équipes soignantes et de toutes et tous les salarié.e.s du secteur de la santé.

Mobilisons-nous le 28 octobre pour faire valoir nos droits et exigeons des embauches pour renforcer les effectifs!

Pour le SSP-CHUV

David Gygax, secrétaire